

COMMUNE DE LA ROCHETTE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRIMITIF 2022

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif ainsi qu'au budget primitif ».

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

L'objet de cette note est de présenter le budget primitif 2022 en parallèle des chiffres des comptes administratifs 2020, 2021 et du budget primitif 2021. Cette note synthétise trois projets de délibération :

- Le vote du compte de gestion 2021
- Le vote du compte administratif 2021
- Le vote du budget primitif 2022

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE PRESENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Les vagues successives de l'épidémie du Covid et le contexte international ont un impact majeur sur les dépenses communales, en raison du coût de l'énergie et des matières premières, ainsi que des mesures prises au niveau national pour compenser l'inflation, par une hausse des rémunérations.

L'enjeu de cette préparation budgétaire est de maîtriser les dépenses non contraintes, de dégager malgré tout des marges de manœuvre pour financer les investissements communaux et de rechercher de nouvelles recettes.

Comme il a été envisagé lors du débat sur les orientations budgétaires 2022, une augmentation du taux de la taxe foncière est apparue indispensable, compte tenu notamment de l'augmentation des postes électricité, gaz, carburant et des matières premières, à consommation égale, d'une part, du coût des dépenses de personnel, à effectif constant, d'autre part.

1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dans ce contexte incertain, un principe de prudence guide l'élaboration du budget 2022 en minimisant les recettes et en maximisant les dépenses, tout en équilibrant le budget.

Le budget primitif 2022 de fonctionnement de la commune s'établit à 5 430 510,39 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
4 366 603,78€	4 437 920,91€	5 437 873,00 €	5 430 510,39 €

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de clôture 2021 se présente ainsi :

Résultat de clôture 2021						
	<i>Section d'investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>				
Recettes						
<i>Prévisions budgétaires totales</i>	1 292 207,00	5 437 873,00				
Recettes nettes	460 271,69	4 437 920,91				
Dépenses						
<i>Prévisions budgétaires totales</i>	1 292 207,00	5 437 873,00				
Dépenses nettes	753 640,83	4 548 043,11				
Résultat de l'exercice						
<i>Excédent</i>						
Déficit	-293 369,14	-110 122,20				
						à reporter en n+1
	<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>Résultat exercice 2021</i>	<i>Solde restes à réaliser 2021</i>	<i>Résultat cumulé 2021</i>	<i>Part affectée à l'investissement 2021 - 1068 2022</i>	<i>Résultat de clôture 2021</i>
Investissement	246 516,02	-293 369,14	-112 668,42	-159 521,54		-46 853,12
Fonctionnement	1 051 549,13	-110 122,20		941 426,93	159 521,54	781 905,39
	Restes à réaliser 2021					
dépenses	112 668,42					
recettes	0,00					
	-112 668,42					

Une partie du résultat de la section de fonctionnement 2021 viendra financer les investissements 2022, à hauteur de 312 002,68 €.

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
80 926,33 €	51 187,59 €	51 536,00 €	45 000,00 €

Ce chapitre reprend les remboursements de charges salariales et de traitements par l'assurance du personnel en cas de congés maladie.

Budget primitif 2022 :

Il est prévu une recette « prudente » car elle est difficilement évaluable.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
332 445,21 €	355 807,44 €	415 305,87 €	438 820,00 €

Sur ce chapitre sont notamment inscrites les recettes provenant de la tarification des services communaux.

Compte administratif 2021 :

Suite à la pandémie de la COVID 19, on note une baisse significative des recettes liées aux produits issus de la tarification des services périscolaires par rapport aux prévisions (phénomène identique en 2020), en raison des mesures sanitaires et des différents confinements.

Budget primitif 2022 :

Il est prévu une inscription budgétaire supérieure aux prévisions 2021, la situation sanitaire semblant stabilisée et les effectifs dans les équipements périscolaires étant en augmentation, d'une part, deux encaissements de la redevance pour occupation du domaine public concernant 3 antennes-relais étant prévus (2021 et 2022), d'autre part.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
3 026 727,27 €	3 181 300,44 €	3 185 184,00 €	3 330 713, 00 €

On retrouve sur ce chapitre le produit des impôts locaux, l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération ainsi que les droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Compte administratif 2021 :

La hausse constatée en 2021 par rapport à 2020 provient essentiellement des impôts locaux et des droits de mutation, en hausse.

Budget primitif 2022 :

Compte tenu de l'augmentation forfaitaire des bases et de l'augmentation du taux communal de taxe foncière, les prévisions des recettes sont en augmentation sur le chapitre.

Fiscalité :

Depuis 2018, l'article 1518 du code général des impôts a introduit une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autre que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux est calculé en fonction de l'évolution sur douze mois de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre.

En 2021, cette formule avait été favorable aux propriétaires puisque l'évolution de l'IPCH entre novembre 2019 et novembre 2020 avait été seulement de 0,2 %.

Mais en 2022, le coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives est plus élevé. Les résultats définitifs de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre pour la France, publiés par l'INSEE le 15 décembre, sont conformes à la première estimation et ressortent à +3,4% sur un an.

A la lecture de l'état 1259 reçu récemment par la commune, il s'avère que les bases effectives prises en compte par les services fiscaux s'établissent à 5 630 181 € en 2021 et les bases prévisionnelles à 5 764 000 € en 2022, soit une augmentation de 2,38 %, loin de l'augmentation de 3,4 % attendue. Une explication a été officiellement demandée à la DGFIP, qui a répondu que « La variation de base TF pour votre collectivité est moindre que la revalorisation de 3.4% car un local auparavant taxé à tort, fait désormais l'objet d'une exonération permanente. Il s'agit des locaux à usage de bureaux du SDESM ». La base concernée est de 46 827 €, ce qui explique une grande partie de la différence mais pas sa totalité. Une explication complémentaire a ainsi été demandée, en attente de réponse.

Par ailleurs, comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, une réflexion a été menée sur un ajustement du taux des taxes foncières de l'ordre de deux points, en regard du contexte économique très défavorable aux collectivités : augmentation exponentielle du coût des matières premières et de l'énergie, mesures imposées par l'Etat sur les rémunérations des agents pour compenser l'inflation, hausse des cotisations patronales et stagnation des différentes dotations.

L'objectif est de préserver nos marges de manœuvre et de maintenir notre capacité d'autofinancement des investissements, pour entretenir ou renouveler le patrimoine communal.

Il est ainsi proposé d'augmenter le taux sur les propriétés bâties et non bâties de 2 points, ce qui ferait passer le taux de 38,85 % à 40,85 %, d'une part, le taux de 68,90 % à 70,90 % d'autre part.

Le produit attendu (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) est de 2 341 085 € en 2022, contre 2 177 070 € en 2021.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
839 025,27 €	726 631,92 €	599 174,00 €	729 149 €

Ce chapitre reprend principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF), les dotations (CAF, département), les compensations fiscales de l'Etat et la dotation de solidarité rurale

Compte administratif 2021 :

La différence entre le CA 2020 et le CA 2021 provient de la participation de la CAF pour les accueils périscolaires et le multi-accueil, impactée par la fréquentation, en baisse en raison des confinements et des périodes de fermeture des équipements. Le versement des participations étant décalée d'un exercice à l'autre, l'impact est apparu essentiellement en 2021 ; par ailleurs, une dotation exceptionnelle de 54 241 € avait été versée en 2020, pour compenser la baisse des participations des familles, en raison de la fermeture prolongée des structures d'accueil.

Budget primitif 2022 :

Pour 2022, il est prévu une augmentation des crédits, l'impact de l'épidémie devant s'estomper ; cependant, par prudence, cette augmentation est minorée.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
117 274,15 €	100 108,79 €	115 160,00 €	100 000,00 €

Ce chapitre concerne essentiellement les recettes issues des loyers communaux (logements et maison médicale).

Compte administratif 2021 :

La différence constatée est fonction des aléas de l'occupation des cabinets à la maison médicale.

Budget primitif 2022 :

Dans une volonté de prudence, il n'est budgété que 100 000 € afin de prévoir d'éventuelles vacances de professionnels de santé.

Chapitre 77– Produits exceptionnels

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
33 785,84 €	23 883,05 €	11 640,00 €	4 000,00 €

Sont inscrits à ce chapitre les produits des cessions, les annulations de mandats, les pénalités sur les marchés et certains remboursements d'assurance.

Compte administratif 2021 :

La diminution s'explique par différentes régularisations comptables opérées en 2020.

Budget primitif 2022 :

Une enveloppe prévisionnelle prudente est prévue, s'agissant de produits exceptionnels.

Chapitre 78– Reprise sur amortissements et provisions

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
0 €	0 €	3 360, 00 €	921,00 €

Les écritures de reprise sur provision sont créditées à ce chapitre, notamment pour titres non soldés (créances non recouvrables).

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depuis plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans un effort de gestion pour assurer une maîtrise de ses dépenses courantes.

En raison de l'évolution de la population, de l'augmentation des dépenses contraintes (énergie, normes réglementaires, masse salariale) et pour maintenir la qualité du service public, des arbitrages ont permis d'allouer différemment certains crédits, dans un souci constant de développement de l'action publique tout en maîtrisant les dépenses globales.

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
4 267 126,73 €	4 548 043,11 €	5 437 873,00 €	5 430 510,39 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
1 122 672,22 €	1 303 406,63 €	1 675 478,46 €	1 723 600,00€

Le chapitre 011 correspond essentiellement à l'ensemble de la commande publique pour l'exercice des compétences communales :

- Ecoles
- Entretien et réparation de la voirie, des réseaux et des bâtiments
- Culture, animation
- Communication
- Espaces verts
- Assurance des biens et du personnel
- Transports
- Fournitures administratives et affranchissement
- Dépenses d'énergie

Tous les contrats et marchés liés à ces compétences sont imputés au chapitre 011.

Compte administratif 2021 :

Le chapitre 11 connaît une augmentation entre les deux exercices pour les raisons suivantes :

- Augmentation des dépenses de restauration scolaire : nouveau marché plus onéreux, effectifs en hausse et moins de fermetures liées aux confinements
- Augmentation des dépenses d'entretien du patrimoine communal (travaux dans les bâtiments publics)
- Augmentation des dépenses de nettoyage (protocole Covid)

Budget primitif 2022 :

Les crédits prévus au chapitre 011 subissent une augmentation de 48 121,54 € de budget primitif à budget primitif afin de :

- Prendre en compte la hausse exponentielle de l'électricité, du gaz et du carburant
- Anticiper la revalorisation des marchés indexés sur les matières premières, l'énergie ou le coût de la main d'œuvre
- Prendre en compte l'augmentation des matières premières et des produits d'alimentation (restauration scolaire notamment)
- Prise en compte de la reprise de certaines activités mises en sommeil en 2021 (animations et sorties culturelles, sorties scolaires, périscolaire, jeunesse et seniors), ainsi que de la hausse des prix des transports publics liée à celle du carburant.

Chapitre 012 - Dépenses de personnel

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
2 615 204,882 €	2 706 255,61 €	2 706 457,84 €	2 818 938,71 €

Compte administratif 2021 :

La hausse du chapitre 012 de compte administratif 2021 par rapport à 2020 s'explique par :

- Création d'un poste de brigadier-chef principal (délibération du 06/01/2021), soit trois policiers municipaux contre deux auparavant
- Création d'un poste d'attaché à compter du 21/10/2021 (remplacement DGS et « tuilage » jusqu'au 31 décembre)
- Coût des heures supplémentaires en hausse :
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Budget primitif 2022 :

Le chapitre 012 est préparé à partir des postulats suivants :

- Pas de création de postes, hormis les emplois liés aux quotas d'encadrement (enfance et périscolaire),
- Hausse du taux de cotisation au centre de gestion,
- Hausse du taux de cotisation accident de travail,
- Création d'une « cotisation apprenti » du CNFPT,
- Intégration des auxiliaires de puériculture dans la catégorie B,
- Revalorisation indiciaire des agents de catégorie C, des agents contractuels et création de la prime de précarité
- GVT et Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)
- Prévision d'une augmentation du point d'indice annoncée par plusieurs candidats à l'élection présidentielle
- Rémunération des agents recenseurs (en partie remboursée) et organisation des élections présidentielles et législatives (très faible remboursement par l'Etat).

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
39 974,28 €	58 494,70 €	58 494,70 €	31 000,00 €

Ce chapitre comptabilise le prélèvement de l'Etat sur les recettes des impôts locaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux (25%), la contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et en 2021, au remboursement d'un trop-perçu de taxe d'aménagement.

Compte administratif 2021 :

Après neutralisation du trop-perçu de TA, le chapitre est à la baisse, la contribution au Fonds de péréquation étant passée de 34 935 € en 2020 à 21 054 € en 2021

Budget primitif 2022 :

Diminution des crédits sur ce chapitre, le prélèvement de l'Etat étant en légère diminution (7 999 € en 2022 contre 9616 €) et absence de trop-perçu à rembourser en 2022.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
0 €	0 €	90 000,00 €	70 000,00 €

Le chapitre 022 est un chapitre sans réalisation.

Les crédits prévus à ce chapitre seront transférés afin d'alimenter les différentes imputations budgétaires en cas de nécessité, lors du vote d'une décision modificative.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
		400 000 €	312 002,68 €

Ce chapitre est également un chapitre sans réalisation.

En cas de nécessité, les crédits seront affectés à l'article 1068 en 2022.

Il s'agit de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et alloué aux recettes de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Transferts entre sections

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
186 644,91 €	180 305,67 €	180 306,00 €	185 000,00€

La dotation d'amortissement et les écritures de cession sont imputées sur ce chapitre.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations (mobilier, matériel informatique, véhicules, etc.).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
276 479,14 €	274 080,16 €	299 285,00 €	266 469,000 €

Ce chapitre enregistre principalement les indemnités des élus, leur formation, les subventions au CCAS et aux associations.

Compte administratif 2021 :

Il est comparable au CA 2020, les différentes postes dépenses étant relativement stables

Budget primitif 2022 :

Il est proposé une diminution des crédits sur ce chapitre, compte tenu notamment de la baisse de la subvention au CCAS (21 536 € contre 47 991€) ; en effet le CCAS, en raison d'une suspension de certaines de ces activités (repas, voyages) pendant les deux années de la pandémie, dispose d'un excédent cumulé de 58 452, 23 € qui lui permet de financer aisément ses actions en 2022.

Chapitre 66 - Charges financières

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
23 453,26 €	20 088, 25 €	20 484,00 €	20 000,00 €

Ce chapitre correspond au remboursement des intérêts d'emprunt.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
2 698,04 €	2 045,34 €	4 000,00 €	3 500,00 €

Il peut s'agir par exemple de titres de recettes annulés au titre de l'exercice précédent ou de franchises contractuelles des assurances.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
0 €	3 366,75 €	3 367,00 €	0 €

Ce chapitre correspond notamment aux dotations aux provisions pour litiges et pour dépréciation des titres non soldés émis depuis plus de 5 ans.

Compte administratif 2021 :

Les crédits affectés à ce chapitre ont fait suite au vote de la délibération n°3 du 7 avril 2021 autorisant la constitution d'une provision pour perte sur les titres non soldés émis sur les années antérieures à 2020

Budget primitif 2022 :

Une délibération devait être soumise le 7 avril afin de constater l'évolution du risque résultant des litiges en cours ou en cas de nouveaux litiges : certaines créances ayant été recouvrées, la provision votée en 2021 semble suffisante, la trésorerie doit nous indiquer s'il y a lieu de délibérer.

2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif d'investissement 2022 de la commune s'établit à 1 149 524,22 €.

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
279 966,02 €	460 271,69 €	704 761,00 €	1 149 524,22 €

Les principales recettes d'investissement pour l'exercice 2022 sont (estimations) :

- les subventions d'équipement : 76 000 € au titre de la DETR 2021, 24 000 € pour les classes mobiles à l'école élémentaire SISLEY, les autres demandes sont en attente de notification
- un fonds de concours de la CAMVS pour 93 000 €
- le FCTVA (16,404% reversé par l'Etat du montant des dépenses de la section d'investissement) : 150 000 €, dont 72 908,76 € non perçus en 2021 sur les travaux 2019 et le solde sur le FCTVA 2022 au titre des travaux 2020.
- la taxe d'aménagement pour 150 000 €
- La dotation aux amortissements pour 185 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
		400 000 €	312 002,68 €

Ce chapitre reprend les écritures présentées au chapitre 023 de la section de fonctionnement.

Chapitre 024 – Produits des cessions

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
		- 6150,00 €	0 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions, il est sans exécution.

Chapitre 040 – Transferts entre sections

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
186 644,91 €	180 305,67 €	180 306,00 €	185 000,00 €

Ce chapitre reprend les écritures du chapitre 042 de la section « dépenses de fonctionnement » (dotation aux amortissements).

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
0 €	0 €	7 140,00 €	0 €

Le chapitre 041 regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

Les régularisations de l'inventaire ainsi que la comptabilisation des avances sur travaux d'équipement sont retracées sur ce chapitre.

Chapitre 10 – Ressources propres externes

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
266 764,81 €	147 955,57 €	214 892,23 €	459 521,54€

Le FCTVA, les recettes liées à la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisés composent ce chapitre.

Compte administratif 2021 :

Le FCTVA 2019 n'a été perçu en 2021, ce, qui explique la diminution des crédits par rapport au CA 2020.

Budget primitif 2022 :

Il est prévu les recettes suivantes :

- FCTVA 150 000,00 €
- Taxe d'aménagement 150 000,00 €
- Le résultat cumulé de la section d'investissement étant un déficit, il y a besoin de financement à couvrir par le compte 1068 : 159 521,54 €.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
337 822,76 €	132 010,45 €	249 502,75 €	193 000,00 €

Les subventions d'investissement comprennent :

- Les subventions d'équipement
- Les fonds affectés par la loi à des opérations d'équipement

En 2020, une subvention importante a concerné la construction de la maison médicale (solde FEDER).

En 2022, par prudence, seules les subventions notifiées sont inscrites (DETR 2021, 76 000 € et classes mobiles, 24 000 €). Également un fonds de concours de 93 000 € de la CAMVS est inscrit, qui viendra financer des opérations d'investissement.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
0€	0 €	0 €	0 €

Aucun emprunt n'est prévu en 2022.

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
736 943,24 €	753 640,53 €	1 292 207,00 €	1 149 524,22 €

Le programme d'investissement est réalisé en fonction des besoins identifiés comme prioritaires, du niveau de l'endettement, des capacités

d'autofinancement et des possibilités de co-financement par le biais des subventions.

Chapitre 001 – Déficit antérieur reporté

Le déficit antérieur reporté est d'un montant de 46 853,12 €.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
0 €	0 €	3 360,00 €	3 360,00 €

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts et dettes

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
119 769,87 €	121 630,57 €	121 631,00 €	127 371,10 €

Le remboursement en capital des emprunts contractés par la commune est repris à ce chapitre.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
17 037,52 €	22 503,60 €	30 518,26 €	45 000,00 €

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels et les frais d'études sont comptabilisés à ce chapitre.

Il est prévu diverses études d'avant-projet détaillé (pour partie subventionnées), dans le cadre de demandes de subvention pour des opérations importantes.

Chapitre 020 – Dépenses imprévues

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
0 €	0 €	70 000,00 €	73 331,58 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Crédits 2021	Budget primitif 2022
447 587,21 €	418 967,07 €	760 968,51 €	736 940,00 €

Les immobilisations corporelles se composent des biens sur lesquels s'exerce un droit de propriété (terrains, constructions, installations techniques, matériels divers...)

Les principaux investissements prévus pour l'exercice 2022 sont :

- Réfection de la toiture de l'église : 50 000 €
- Matériels informatiques, dont classes mobiles pour l'école élémentaire : 43 070 €
- Acquisition de parcelles terrain « Vinci » : 60 000 €
- Travaux de voirie dont la rue Paul Cézanne : 140 800 €
- Travaux sur l'éclairage et les réseaux dont enfouissement rue Corot : 159 400 €
- Acquisition de véhicules dont tracteur charges lourdes : 69 300 €
- Reste à réaliser (RAR) : 112 668,42 €

